

## ANNEXE 3

### Procédure, contacts et calendrier

TEMPS PARTIEL	PROCEDURE	CALENDRIER
<b>CAMPAGNE</b>	<p>Les demandes de travail à temps partiel (demandes initiales et renouvellements) pour l'année scolaire 2023-2024, sont à effectuer depuis le formulaire Colibris accessible à l'adresse suivante :</p> <p><a href="https://formulaire.valere.ac-lyon.fr/dsden-42-demande-de-temps-partiel/">https://formulaire.valere.ac-lyon.fr/dsden-42-demande-de-temps-partiel/</a></p> <p>Accès via votre identifiant et code de connexion IDEAL individuel <i>en cas d'oubli du code de connexion, vous pouvez prendre contact avec l'assistance informatique (<a href="mailto:assistance@ac-lyon.fr">assistance@ac-lyon.fr</a>)</i></p>	<p><b>OUVERTURE</b> de la campagne : Vendredi 16 décembre 2022</p> <p><b>DATE LIMITE</b> de dépôt des demandes : Lundi 9 janvier 2023</p>
<b>EN COURS D'ANNEE</b>	<p>Les demandes doivent être déposées via le formulaire accessible sur le site de la DSDEN de la Loire (le lien sera publié à l'issue de la campagne)</p> <p>La demande de reprise à temps partiel en cours d'année scolaire à l'issue du :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- congés de maternité,</li> <li>- congés de paternité et d'accueil de l'enfant,</li> <li>- congé d'adoption,</li> </ul> <p>-congé parental (limite aux 3 ans de l'enfant)</p>	<p>- <b>2 mois avant</b> la fin du congé maternité, congé de paternité et d'accueil de l'enfant ou congé d'adoption</p> <p>- <b>1 mois avant</b> la fin du congé parental à demander parallèlement à la demande de réintégration de congé parental.</p>